

BP - Commune du Chastel-Nouvel

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le budget de la commune; elle est disponible sur son site internet .

Pour mémoire, le budget primitif :

- retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024,
- il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité,
- il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel,
- il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril de l'année de renouvellement de l'assemblée,
- il doit être transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

→ Par cet acte, le président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 11 avril 2024 par les membres du conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

1. La section de fonctionnement

a) Généralités :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant du budget.

Les dépenses prévues sont inscrites, en fonction de leur nature, dans des articles regroupés ou non dans des chapitres.

b) Les dépenses :

- Chapitre 011 : Charges à caractère général

Il s'agit de l'ensemble des dépenses du chapitre 60 "achats et variation des stocks" (carburant, électricité, petits équipements, fournitures, cantine...), des chapitres 61 et 62 "services extérieurs" (contrats d'entretien et d'assurance, réparations faites par des tiers, honoraires...), et du chapitre 63 "impôts, taxes" (qui comprend la taxe foncière). 228 000,00 € ont été affectés à ce chapitre pour l'exercice 2024.

- Chapitre 012 : Charges de personnel.

Il s'agit de l'ensemble des dépenses de charges de personnel, à savoir les salaires des 9 agents, les cotisations aux organismes de formation, au service médecine, à l'URSSAF, à France Travail,... Le total des prévisions pour l'année 2024 est de 312 600,00 €.

- Chapitre 014 : Atténuations des produits.

Il s'agit du FPIC reversé par la commune, 10 000,00 € sont affectés sur ce chapitre pour 2024.

- Chapitre 042 : Opérations d'ordre.

Il s'agit des écritures d'amortissement qui ne donnent pas lieu à de réels mouvements financiers mais simplement des écritures comptables. 11 280,79 € sont à inscrire pour cette année.

-Chapitre 66 : Charges financières.

Il s'agit des intérêts des crédits, soit 8 531,14 € à rembourser en 2024.

-Chapitre 65: Autres charges de la gestion courante.

Cet article regroupe les autres postes de dépenses comme les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, le paiement de la déchetterie... 87 145,72 € ont été inscrits pour 2024.

-Chapitre 67 : Charges spécifiques.

Il s'agit d'une prévision au cas où un titre de recette aurait été émis à tort sur une année antérieure. 300,00 € ont été affectés à ce chapitre.

-Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement.

Il s'agit du virement prévu de la section de fonctionnement à la section d'investissement, soit 716 565,23 €.

→ **Total des dépenses : 1 374 422.88 €**

c) Les recettes de fonctionnement :

- Chapitre 70 : Ventes de produits fabriqués, prestations.

Il s'agit des recettes des produits et services vendus (refacturation de la cantine, refacturation du personnel communal, ...) et des recettes d'occupation de domaine, soit une recette de 55 912,00 € estimée pour 2024.

- Chapitre 73 : Impôts et taxes.

Il s'agit des recettes des taxes et impôts collectés par la commune : taxe foncière et d'habitation, des attributions de compensation, du FNIGIR, du fonds de péréquation,... Le montant attendu par la commune en 2024 est de 362 834,00 €.

- Chapitre 74 : Dotations et participations.

Le montant de 240 284,00 € représente les différentes dotations attendues telles que la dotation de solidarité rurale ou la dotation forfaitaire des départements.

- Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante.

Ce chapitre est principalement composé des recettes de location des logements communaux, soit 92 010,00 € de recettes estimées pour 2024.

- Chapitre 76 : Produits financiers.

10,00 € ont été affectés sur ce chapitre.

- Chapitre 77 : Produits spécifiques.

Ce chapitre permet l'annulation de mandats émis sur des années antérieures. 100,00 € ont été inscrits pour l'exercice 2024.

-Chapitre 013 : Atténuations de charges.

Il s'agit de remboursements sur des dépenses telles que des remboursements de l'assurance en cas de maladie d'un agent. 1 300,00 € ont été affectés à ce chapitre.

-Chapitre 042 : Opérations d'ordre.

Il s'agit d'une écriture d'ordre qui permet de basculer les dépenses de travaux réalisés en régie de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Pour 2024, 6 000,00 € ont été votés.

-Article 002 : Résultat de fonctionnement reporté

Cet article correspond à l'excédent constaté dans le compte administratif de 2023 une fois l'affectation du déficit d'investissement passée, soit 615 972,88 €.

→ **Total des recettes : 1 374 422.88 €**

d) Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	228 00.00 €	Ventes de produits fabriqués, prestations	55 912.00 €
Charges de personnel	312 600.00 €	Impôts et taxes	362 834.00 €
Atténuations des produits	10 000.00 €	Dotations et participations	240 284.00 €
Opérations d'ordre	11 280.79 €	Autres produits de gestion courante	92 010.00 €
Charges financières	8 531.14 €	Produits financiers	10.00 €
Autres charges de la gestion courante	87 145.72 €	Produits spécifiques	100.00 €
Charges spécifiques	300.00 €	Atténuations de charges	1 300.00 €
Virement à la section d'investissement	716 565.23 €.	Opérations d'ordre	6 000.00 €
		Résultat de fonctionnement reporté	615 972.88 €
Total des dépenses	1 374 422.88 €	Total des recettes	1 374 422.88 €

2. La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme. Les achats passés en investissement doivent soit faire partie d'un projet global, soit être de nature à modifier le patrimoine. L'achat d'un petit équipement de faible valeur ne pourra donc pas entrer dans cette section.

L'inscription budgétaire d'une opération d'investissement ne fixe pas la date de réalisation.

Les dépenses d'investissement sont pour la plupart regroupées par opération. Chaque opération représente un projet.

b) Les dépenses et recettes hors opération:

Les dépenses :

- Article 001 : Solde d'exécution section d'investissement.

Il s'agit du déficit constaté sur le CA de 2023 soit 41 764,20 €.

- Article 1641 : Emprunts.

Cet article représente le montant du capital de l'emprunt remboursé, soit 265 108,902 € pour l'année 2024. L'augmentation importante du montant s'explique par le remboursement du crédit relais FCTVA contracté en 2022 qui sera compensé par le FCTVA perçu en recette.

- Article 165 : Dépôts et cautionnements reçus.

Cet article permet le remboursement des cautions perçues pour les locations de logements communaux. 1 000,00 € ont été inscrits sur cet article.

- Article 2312 : Agencements et aménagements de terrains.

Cet article reprend le montant inscrit au chapitre 042 des recettes de fonctionnement et permet l'intégration des travaux réalisés en régie en section d'investissement soit 6 000,00 €.

Les recettes :

- Article 021 : Virement de la section de fonctionnement.

Cet article reprend le montant du chapitre 023 en dépense de fonctionnement soit 716 565,23 €.

- Article 10222 : FCTVA.

Le FCTVA correspond à un remboursement partiel de la TVA payée sur certaines dépenses éligibles 2 ans auparavant, soit 270 000,00 € estimés pour 2024 liés aux travaux de la RD 806 en 2022.

- Article 10226 : Taxe d'aménagement.

Il s'agit des taxes d'aménagements perçues par la commune, soit 15 000,00 € estimés pour 2024.

- Article 1068 : Excédents de fonctionnement.

Le montant de 68 889,15 € représente le virement obligatoire de la section de fonctionnement à la section d'investissement en raison du déficit constaté sur le CA.

- Article 165 : Dépôts et cautionnements reçus.

Cet article permet l'encaissement des cautions perçues pour les locations de logements communaux. 1 000,00 € ont été inscrits sur cet article.

- Article 1641 : Emprunts.

Il s'agit du crédit relais FCTVA projeté pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique de la mairie pour un montant de 186 600,00 €.

- Article 28 : Amortissement des immobilisations.

Les dépenses inscrites dans cet article sont alimentées par le compte 6811 de dépenses de fonctionnement pour un montant de 11 280,79 €.

c) Liste des opération

- OPÉRATION 52 : Matériel.

Cette opération permet l'achat de matériel de valeur moyenne comme des outils pour le service technique ou du matériel informatique. 17 432,94 € ont été affectés à cette opération.

- OPÉRATION 58 : RÉSERVE FONCIÈRE.

Cette opération a été provisionnée pour des achats des terrains ou des régularisations cadastrales. Pour 2024, 10 000,00 € ont été affectés à cette opération.

- OPÉRATION 69 : ECLAIRAGE PUBLIC.

Les travaux sur l'éclairage public, notamment ceux de mise aux normes des candélabres, seront imputés sur cette opération. 28 000,00 € ont été prévus en dépenses et 5 900,00 € en recettes, qui représentent la subvention allouée par le SDEE.

- OPÉRATION 78 : ACQUISITION DE MATÉRIEL.

Contrairement à l'opération 52, cette opération prévoit l'achat de matériel de valeur plus importante comme l'achat de balayeuse. 45 676,76 € sont prévus pour l'année 2024.

- OPÉRATION 93 : TRAVAUX SUR CHEMINS ET VOIRIE.

29 978,00 € ont été attribués pour les travaux sur chemin et voirie (hors programme voirie). 6 000,00 € correspondant à la réversion des amendes de police pour des travaux de sécurisation routière sont attendus pour l'exercice 2024.

- OPÉRATION 119 : AMÉNAGEMENT VILLAGE.

Les dépenses d'aménagement de village et d'espace vert ainsi que les travaux d'entretien sur les bâtiments publics sont imputés sur cette opération.

98 079,08 € sont votés en dépenses.

En recette, 4 430,00 € de subvention de la région pour la création d'une aire d'accueil à Coulagnet et 20 396,00 € du département pour le programme FRAT sont attendus, soit 24 826,00 €.

- OPÉRATION 128 : PHOTOVOLTAÏQUE.

Cette opération provisionne pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les toitures de bâtiments communaux. 15 945,36 € sont alloués à cette opération pour 2024.

- OPÉRATION 127 : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE MAIRIE.

L'ensemble des dépenses nécessaires à la rénovation énergétique et l'extension de la mairie seront imputés sur cette opération.

1 135 332,00 € sont inscrits en dépense et 631 805,00 € en recette.

Les recettes attendues sont découpées comme suit :

- 466 805,00 € de subvention de l'État,
- 100 000,00 € de subvention du département,
- 40 000,00 € de subvention de la région,
- 25 000,00 € de subvention de la Poste.

- OPÉRATION 126 : PROGRAMME VOIRIE 2023.

Le programme voirie 2023 comprenait les travaux sur la VC des Faïsses et la VC d'Alteyrac. 102 825,82 € reste à payer et seront imputés sur l'exercice 2024. 35 661,00 € du département sont attendus en recette.

- OPÉRATION 129 : Aménagement Coulagnet.

Les dépenses de cette opération correspondent aux dépenses prévues pour l'ensemble des travaux d'aménagement de Coulagnet : travaux de voirie, extension et enfouissement des réseaux, maîtrise d'œuvre, réseaux secs... 160 733,40 € ont été attribués à cette opération.

- OPÉRATION 130 : PROGRAMME VOIRIE 2024.

Le programme voirie 2024 comprend la réfection du chemin d'Alteyrac pour un montant de 15 650,69 €.

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution sect investissement	41 764.20 €	Virement de la section de fonctionnement	716 565.23 €
Emprunts	265 108.92 €	FCTVA	270 000.00 €
Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00 €	Taxe d'aménagement	15 000.00 €
Agencements et aménagements de terrains	6 000.00 €	Excédents de fonctionnement capital	68 889.15 €
		Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00 €
		Emprunts	186 600.00 €
		Amortissement	11 280.79
OPERATION 52 : MATERIEL			
Dépenses	17 432.94 €		
OPERATION 58 : RESERVE FONCIERE			
Dépenses	10 000.00 €		
OPERATION 69 : ECLAIRAGE PUBLIC			
Dépenses	28 000.00 €	Recettes	5 900.00 €
OPERATION 78 : ACQUISITION DE MATERIEL			
Dépenses	45 676.76 €		
OPERATION 93 : TRAVAUX SUR CHEMINS ET VOIRIE			
Dépenses	29 978.00 €	Recettes	6 000.00 €
OPERATION 119 : AMENAGEMENT VILLAGE			
Dépenses	98 079.08 €	Recettes	24 826.00 €
OPERATION 128 : PHOTOVOLTAIQUE			
Dépenses	15 945.36 €		
OPERATION 127 : RENOVATION ENERGETIQUE MAIRIE			
Dépenses	1 135 332.00	Recettes	631 805.00 €
OPERATION 126 : PROGRAMME VOIRIE 2023			
Dépenses	102 825.82 €	Recettes	35 661.00 €
OPERATION 129 : Amenagement Coulagnet			
Dépenses	160 733.40 €		
OPERATION 130 : PROGRAMME VOIRIE 2024			
Dépenses	15 650.69 €		
Total des dépenses	1 973 527.17 €	Total des recettes	1 973 527.17 €